



Quel avenir pour la prévention de proximité ?

Au plus près des besoins des populations, de nombreuses associations mettent en œuvre des programmes de prévention, sur les territoires. Aujourd'hui, ces associations, qui travaillent en concertation avec les pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le cadre des schémas territoriaux, sont confrontées à des difficultés majeures liées à une précarisation croissante de leur fonctionnement.

Refusant que la prévention de proximité ne devienne le parent pauvre de la politique publique, nous avons souhaité nous rassembler au sein d'une plateforme inter-associative et être force de propositions.

Depuis octobre 2006, une concertation est engagée au plan national avec le Ministère de la Santé et des Solidarités, particulièrement à la suite des Assises nationales des Etats Généraux de la Prévention.

Cette concertation est aujourd'hui à poursuivre dans chaque région.

Les forums régionaux

Les forums régionaux des Etats généraux de la prévention ont pour objet de contribuer à définir des orientations stratégiques et des actions dans le champ de la prévention. Pour que ces objectifs deviennent opérationnels, il est préalablement nécessaire de vérifier et de renforcer leur cohérence, leur globalité et l'adhésion des parties prenantes dont, notamment, les acteurs associatifs.

Or les assises nationales des Etats généraux de la prévention ont fait apparaître des carences majeures qui, si elles ne sont pas résolues, ne pourront qu'affaiblir gravement l'ensemble du dispositif de prévention. Trois d'entre elles méritent une attention particulière.

1) La première est l'insuffisante reconnaissance de la prévention de proximité, laquelle est une prévention sociétale, citoyenne, universelle qui promeut l'éducation pour la santé, générale et thématique, bien en amont de la seule prévention sanitaire.

Cette reconnaissance ne peut se contenter d'être, comme c'est trop souvent le cas, un affichage de principe mais doit se traduire concrètement par un statut et des moyens qui permettent à la prévention de proximité générale et thématique de poursuivre réellement et efficacement ses objectifs.

Les actuelles discussions avec le Ministère de la santé et des solidarités doivent aboutir au plus vite et sur le long terme à des mesures indispensables à la sauvegarde de nos dispositifs, notamment :

- l'élaboration et la mise en place d'un statut et d'une procédure de labellisation des acteurs de prévention définissant leurs missions ainsi que leur articulation avec les institutions publiques et les secteurs sanitaire et sociaux. L'objectif est de soutenir des dispositifs structurés s'inscrivant dans la durée, s'appuyant sur des opérateurs réellement partie prenante des objectifs de santé publique et à même de garantir une gestion des ressources

humaines (formation des acteurs, des relais, mise en réseau,....) et budgétaires de qualité ;

- l'établissement de référentiels pour une démarche qualité (activités, fonctionnement) et des procédures d'évaluation transversales aux différents financeurs ;
- la mise en place de modalités de financements garantissant la stabilité nécessaire à la continuité et à la cohérence des actions et des projets (contrats pluriannuels, soutien d'un socle de compétence structuré et structurant) ;
- la diffusion de procédures budgétaires permettant aux acteurs de se positionner avec clarté dans des conditions (notamment de délais) qui permettent de véritables gestions de projets mettant fin au coup par coup et aux réponses d'opportunité motivées avant tout par des considérations financières.

2) La seconde concerne la place des associations du secteur médico-social. Celle-ci n'est pas reconnue à la hauteur de leur implication dans la mise en œuvre des plans nationaux et régionaux de santé publique comme l'illustre le Plan 2007-2011 pour la prise en charge et la prévention des addictions (qui met en avant le secteur sanitaire). La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale présente dans son article 5 les missions d'intérêt général et d'utilité sociale. Elles doivent être confortées et considérées comme un élément incontournable du dispositif national de santé publique.

Les groupements régionaux de santé publique doivent considérer les acteurs associatifs comme des partenaires et non de simples exécutants soumis à des volontés opaques et mouvantes. La participation des associations aux travaux préalables aux prises de décisions des pouvoirs publics et des administrations nationales, régionales et locales en matière de santé publique doit être la règle. Au plan budgétaire, les GRSP doivent au moins maintenir, en 2007, les financements des dispositifs structurés, dans l'attente des nouvelles organisations à l'étude.

3) Une troisième carence concerne la place particulière à accorder à la prévention de proximité en addictologie. Dans ce champ de la santé reconnu prioritaire, il apparaît qu'à part le tabagisme aucun véritable programme n'est promu. Notamment, le champ de l'intervention précoce, à l'interface du soin et de la prévention, est une priorité du secteur médico-social, à développer aujourd'hui. La politique nationale relative aux addictions a besoin d'être relayée sur le terrain de manière équivalente sur l'ensemble du territoire et avec la volonté d'une suffisante harmonisation des actions dans le temps, l'espace, et en termes de méthodologie et de communication pour accroître leur impact. Pour qu'elle soit efficace, cette politique nationale doit clarifier les niveaux d'organisation et les différents schémas territoriaux (plan MILDT avec ses déclinaisons départementales, Conférences Régionales de Santé, Politique de la Ville,...).

Chaque association invite son réseau à manifester ces préoccupations et à faire connaître ses demandes aussi largement que possible, cela en faisant apparaître qu'il s'agit d'une démarche inter-associative révélatrice de la gravité de la situation de la prévention de proximité générale et thématique, et du besoin urgent de décider des solutions nécessaires à sa continuité.

Les forums régionaux des Etats généraux de la prévention constituent une opportunité à saisir.

Février 2007